



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Transitions emploi-retraite et niveau de vie

Séance plénière du COR
21 novembre 2018

Secrétariat général du COR

Contexte

Le contexte dans lequel s'opèrent les transitions entre l'emploi et la retraite a beaucoup évolué depuis une quinzaine d'années.

- Les réformes successives des retraites (relèvement des bornes d'âges entre 2010 et 2017, allongement de la durée d'assurance requise pour le taux plein au fil des générations, etc.) ont amené les assurés à retarder la liquidation de leur retraite
- Depuis 2003, les dispositifs favorisant les départs anticipés des seniors ont peu à peu été supprimés ou ont vu leurs conditions d'accès restreintes
 - Encadrement des départs à la retraite ou en préretraite à l'initiative de l'employeur
 - Suppression de la dispense de recherche d'emploi (DRE), qui permettait à des demandeurs d'emploi seniors de continuer de bénéficier de leur allocation chômage sans rechercher d'emploi
 - Dans la fonction publique : suppression de la cessation progressive d'activité et du dispositif de retraite anticipée pour le fonctionnaire parent d'au moins 3 enfants

Au total, les incitations au départ qui permettaient aux seniors de se retirer de la vie active avant l'âge de la retraite ont fait place aux incitations au maintien dans l'emploi

Contenu (1/2)

- **Les évolutions de l'activité et des revenus des seniors dont l'âge est proche de celui de la retraite**
 - L'activité et l'emploi des seniors (documents n° 2 à 4)
 - Les trajectoires de fin de carrière (document n° 5)
 - Franck Arnaud, DREES
 - Les niveaux de vie des seniors :
 - la situation des personnes ni en emploi ni à la retraite (document n°6)
 - Franck Arnaud, DREES
 - les niveaux de vie des seniors selon leur situation d'activité (document n°7)
 - Jean-Michel Hourriez

Contenu (2/2)

- **Focus sur trois dispositifs de transition emploi-retraite et sur l'international**
 - Présentation des trois principaux dispositifs de prolongation d'activité : surcote, retraite progressive et cumul emploi-retraite (document n°8)
 - Le profil des seniors qui recourent à ces dispositifs (documents n° 9 à 11)
 - Panorama de l'activité des seniors et des transitions entre emploi et retraite dans les dix pays suivis par le COR (document n° 12)
 - Marie Le Bail

- **Évolution possible dans le cadre du nouveau système universel en points**
 - Comment pourraient être transposés les trois dispositifs de surcote, de cumul emploi-retraite et de retraite progressive (document n°13)
 - Jean-Michel Hourriez

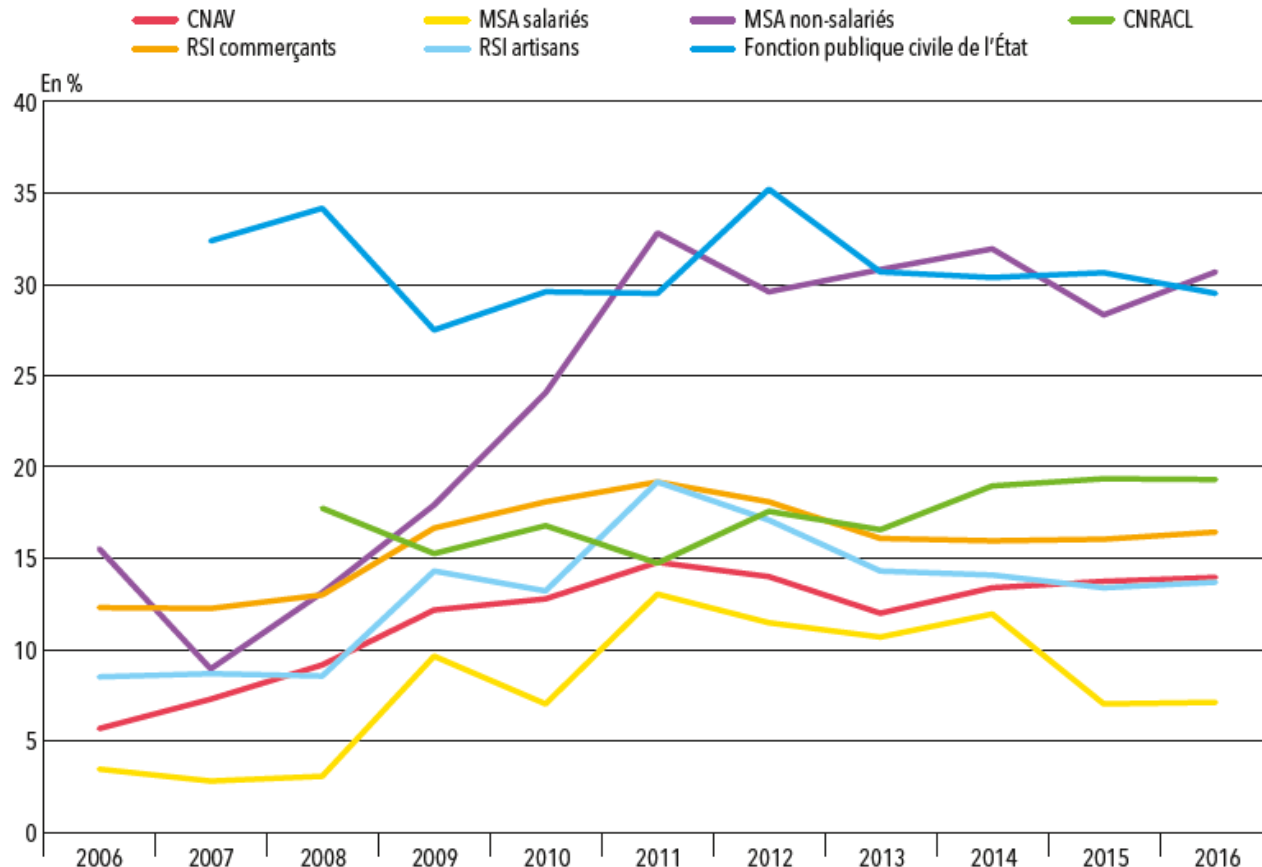
Les dispositifs facilitant les transitions emploi-retraite

Documents n° 8 à 11

La surcote

- Mise en place en 2003, la surcote est une majoration de la pension de retraite dont bénéficient les assurés qui continuent de travailler et ajournent la liquidation de leur pension de retraite après l'âge légal et au-delà de la durée d'assurance exigée pour l'obtention du taux plein
- Majoration de **1,25 %** de la pension par trimestre cotisé supplémentaire dans les régimes de base
- Interactions possibles
 - L'assuré qui, dans le cadre de la **retraite progressive**, continue de travailler au-delà du nombre de trimestres requis pour le taux plein bénéficie de la surcote
 - Pour les pensions portées au **MICO**, la surcote est calculée avant l'application de celui-ci

Part des bénéficiaires de la surcote parmi les nouveaux retraités depuis 2006



Note > Les fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 21). À la MSA non-salariés, les données excluent les résidents dans les DROM avant 2015. Les données de la CNRACL ne sont pas disponibles avant 2008 et celles de la fonction publique civile de l'État en 2006.

Champ > Nouveaux retraités de l'année résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre.

Sources > DREES, Enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite 2006 à 2016.

La retraite progressive

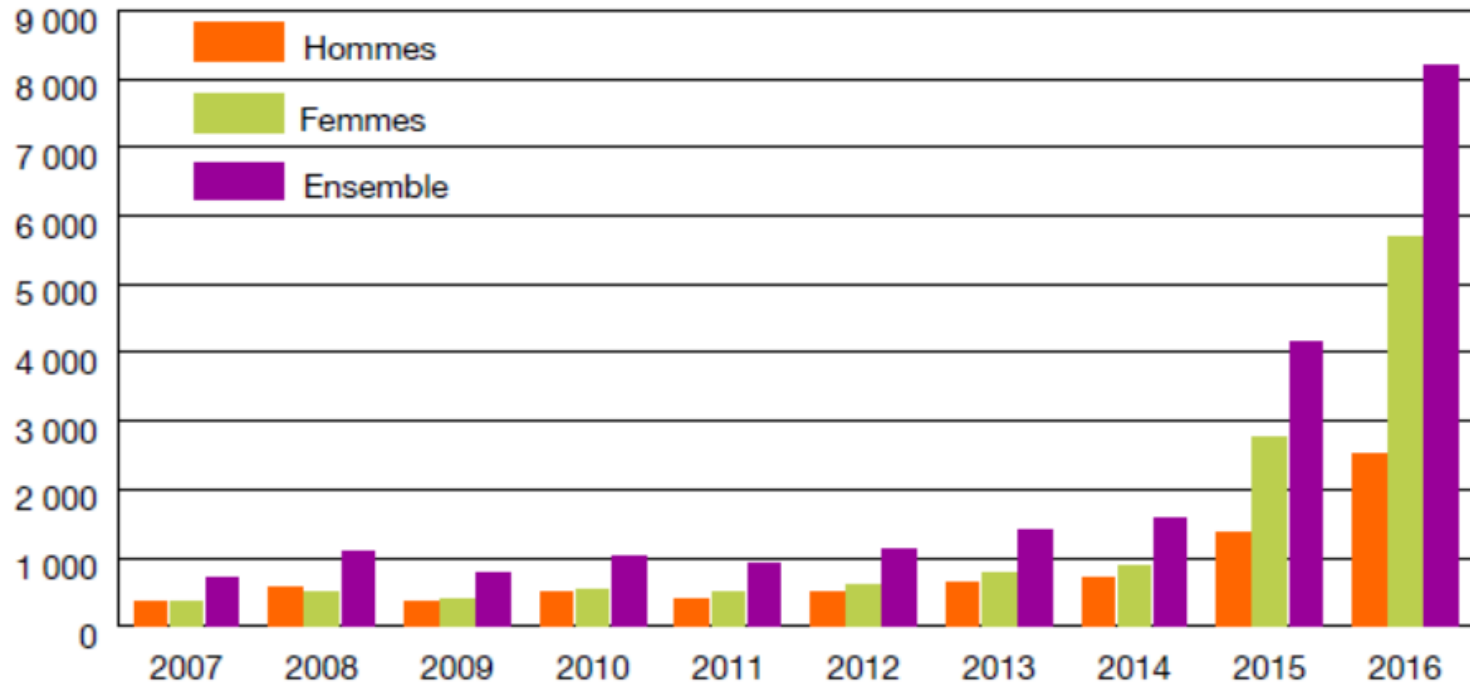
- Permet aux assurés de **travailler à temps partiel tout en percevant une fraction de leurs pensions** de retraite de base et complémentaire

- **Conditions de mise en œuvre**
 - Avoir au moins 60 ans (âge légal moins deux ans)
 - Justifier de 150 trimestres de durée d'assurance et périodes équivalentes
 - Exercer une activité à temps partiel (40% à 80%) -> la fraction de pension complète le temps travaillé

- **Acquisition de nouveaux droits à retraite**

Le montant de la pension est révisé au moment de la liquidation définitive, compte tenu de la durée d'assurance acquise pendant la période de retraite progressive (possibilité de surcote)

Effectifs de départs en retraite progressive au régime général, par genre et année de départ



Source : Cnav.

Champ : retraités du régime général partis entre 2007 et 2016 en retraite progressive.

Lecture : en 2016, 8208 assurés sont partis en retraite progressive.

Source : CNAV, Cadr@ge 37, juin 2018.

Document n° 11

Le cumul emploi-retraite

- Permet aux assurés ayant liquidé leur pension de continuer de la percevoir tout en reprenant une activité professionnelle rémunérée

	Cumul total ou libéralisé	Cumul plafonné
Pour qui ?	Pour les assurés qui ont cessé leur activité, liquidé toutes leurs pensions et bénéficient d'une retraite à taux plein	Pour les assurés qui n'ont pas liquidé la totalité de leurs pensions ou qui ne les ont pas liquidées à taux plein
Revenus (pensions + revenus d'activité)	Non plafonnés	Ne doivent pas être supérieurs à 160 % du SMIC mensuel ou au montant du dernier salaire perçu avant la liquidation de la pension
Reprise d'activité chez le dernier employeur	Possible	Possible après respect d'un délai de carence de 6 mois à compter de la date de liquidation de la pension

- Dans tous les cas, la reprise de l'activité n'ouvre droit à aucun avantage vieillesse
-> « **crystallisation des droits** »

Comparaisons internationales

Document n° 12

Les dispositifs de retraite « flexible » à l'étranger

- La retraite progressive, au sens où la liquidation partielle est conditionnée à une réduction du temps de travail, est une spécificité française
- Mais dans tous les pays, il existe des dispositifs aménageant la transition entre emploi et retraite
 - Cumul de rémunération d'activité (à temps partiel ou complet) et de pension
 - Dans certains pays, liquidation partielle sans condition (Espagne, Pays-Bas, Suède)
- Dans tous les pays
 - Les rémunérations d'activité sont soumises à cotisations sauf exception (Japon, les 70 + cumulant sont exonérés de cotisations)
 - La poursuite d'activité permet d'acquérir des nouveaux droits à pension

Des taux annuels de surcote variables

Allemagne	6 %
Belgique	Non
Canada	7,2%
Espagne	2 % à 4 %, selon la durée de cotisation
États-Unis	8 %
Italie	Incluse dans coefficient de conversion
Japon	8,4 %
Pays-Bas	Non
Royaume-Uni	5,8 %
Suède	Incluse dans coefficient de conversion

Source : OCDE, Pensions at a Glance, 2017

Le cumul emploi-retraite à l'étranger

Modalités	Pays
Sans abattement de pension et sans condition	Canada, Italie, Royaume-Uni, Suède
Sans abattement de pension, mais avec conditions d'âge et/ou de rémunération	Allemagne, Belgique, États-Unis
Avec abattement de pension, sous conditions d'âge et/ou de rémunération	Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, Japon

Source : OCDE, Pensions at a Glance, 2017

Des dispositifs globalement peu utilisés alors même qu'ils sont attrayants


- **Combien cumulent emploi et retraite en Europe?** (Enquête sur les forces de travail en Europe en 2012)
 - Environ 10% des personnes âgées de 60 à 69 ans combinent travail et retraite
 - Plus de 15% en Suède, Pays-Bas et Belgique, mais moins de 3% en Italie, Allemagne et Espagne
- **Combien souhaitent cumuler emploi et retraite ?** (Étude d'opinions Aegon, 2018)
 - Souhait de cumul emploi-retraite exprimé par les travailleurs,
 - Surtout au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni (plus de 60 % des travailleurs envisagent le cumul), moins en France et en Espagne (une majorité préfère la cessation immédiate et totale d'activité)
- **Quel est l'effet propre des réformes des retraites récentes ayant introduit des dispositifs de flexibilisation, sur l'offre de travail globale des seniors** (Étude de Börsch-Supan et co-auteurs, 2018) ?

Peu d'effet propre : légère augmentation des taux d'activité, compensée par légère réduction des heures travaillées par les seniors



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](https://www.linkedin.com/company/conseil-dorientation-des-retraites-cor)